

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Révision: 23.01.2024

Numéro de version 4.5 (remplace la version 4.4)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** *Endless Shine*

· **Code du produit:** 22747

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Detailing-Spray

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

Menzerna polishing compounds GmbH & Co. KG
Industriestraße 25
76470 ÖTIGHEIM
GERMANY
sds@menzerna.com
Tel.: +49 (0) 7222 9157-0
www.menzerna.com

· **Service chargé des renseignements:** Département de la sécurité des produits et de l'environnement

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence** CHEMTREC: +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300 CCN 842438

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

· **Indications complémentaires:**

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 67-63-0

EINECS: 200-661-7

Reg.nr.: 01-2119457558-25

propane-2-ol

⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336

≥2,5-<10%

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Révision: 23.01.2024

Numéro de version 4.5 (remplace la version 4.4)

Nom du produit: **Endless Shine**

(suite de la page 1)		
Numéro CE: 920-901-0 Reg.nr.: 01-2119456810-40	Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics ⚠ Asp. Tox. 1, H304, EUH066	2,5-10%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Reg.nr.: 01-2120761540-60	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ⚠ Acute Tox. 2, H330; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05%	≥0-<0,05%
· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu		
C11-15 PARETH-12		<5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traiter le patient selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou dioxyde de carbone.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers** Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Garder le personnel non requis éloigné. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Révision: 23.01.2024

Numéro de version 4.5 (remplace la version 4.4)

Nom du produit: Endless Shine

(suite de la page 2)

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver dans un endroit bien ventilé. Température de stockage: 5°C et 30°C.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 67-63-0 propane-2-ol (≥2,5-<10%)

VLEP (France) Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

· **DNEL**

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	DNEL, general population, oral	26 mg/kg bw/d (general population)
Dermique	DNEL, general population, dermal	319 mg/kg KG/d (general population)
	DNEL, worker, dermal	888 mg/kg KG/d (worker)
Inhalatoire	DNEL	89 mg/m ³ (general population)
	DNEL, worker, inhalativ	500 mg/m ³ (worker)

CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Dermique	DNEL, general population, dermal	0,345 mg/kg KG/d (general population)
	DNEL, worker, dermal	0,966 mg/kg KG/d (worker)
Inhalatoire	DNEL	1,2 mg/m ³ (general population)
	DNEL, worker, inhalativ	6,81 mg/m ³ (worker)

· **PNEC**

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

PNEC (Sewage plant)	2.251 mg/l
PNEC (freshwater)	140.900 µg/l
PNEC (seawater)	140,9 mg/l
PNEC (Sediment)	552 mg/kg

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Révision: 23.01.2024

Numéro de version 4.5 (remplace la version 4.4)

Nom du produit: Endless Shine

(suite de la page 3)

PNEC (soil)	28 mg/kg
PNEC (secondary poisoning)	160 mg/kg Nahrung
CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	
PNEC (Sewage plant)	1,03 mg/l
PNEC (freshwater)	4,03 µg/l
PNEC (seawater)	0,000403 mg/l
PNEC (Sediment - freshwater)	0,0499 mg/kg
PNEC (Sediment seawater)	0,00499 mg/kg
PNEC (soil)	3 mg/kg

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Le modèle des moyens de protection corporelle doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses, en fonction du poste de travail.

· **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire.

Non nécessaire en cas d'utilisation conforme. Bien ventiler la zone de travail. Une protection respiratoire est nécessaire en cas de dégagement

de poussières/vapeurs/aérosols ainsi qu'en cas de concentration élevée dans l'air (classe de filtre selon DIN EN 141). Respecter les limites de temps de port.

· **Protection des mains:**

En règle générale, on n'entre pas en contact direct avec le produit lors de son utilisation.

En cas de risque de pénétration du gant de protection dans des pièces de machine en rotation ou en mouvement linéaire, les gants de protection ne doivent pas être portés.

Recommandation pour une exposition de courte durée : gants de protection résistants aux produits

chimiques (conformément aux spécifications du règlement (UE) n° 2016/425 et de la norme DIN EN 374). Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,45$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

≥ 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Révision: 23.01.2024

Numéro de version 4.5 (remplace la version 4.4)

Nom du produit: *Endless Shine*

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique

Liquide

· Couleur:

Blanchâtre

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

>100 °C (>212 °F)

· Inflammabilité

Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

Non déterminé.

· Supérieure:

Non déterminé.

· Point d'éclair

45 °C (113 °F) (DIN EN ISO 2719)

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· pH à 20 °C (68 °F)

7-10

· Viscosité:

· Viscosité cinématique

Non déterminé.

· Dynamique:

Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau:

Partiellement miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C (68 °F):

23 hPa (17,3 mm Hg)

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C (68 °F):

0,97 g/cm³ (8,09 lbs/gal)

· Densité relative

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

CLP Annexe 1, 2.6.4.5 Il n'est pas nécessaire de classer les liquides ayant un point d'éclair supérieur à 35 °C et ne dépassant pas 60 °C dans la catégorie 3 si des résultats négatifs ont été obtenus lors de l'essai de combustion entretenue L.2, troisième partie, section 32 des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses des Nations unies, Manuel d'épreuves et de critères. Résultat: négatif

· Aspect:

· Forme:

Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants:

· VOC (CE)

10,09-<10,18 %

· Changement d'état

· Point/l'intervalle de ramollissement

· Propriétés comburantes

Not determined.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Révision: 23.01.2024

Numéro de version 4.5 (remplace la version 4.4)

Nom du produit: **Endless Shine**

(suite de la page 5)

· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Aucune dans des conditions normales.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
CAS: 67-63-0 propane-2-ol		
Oral	LD50	5.840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.800 mg/kg (lapin)
Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.000 mg/kg (rab)
CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		
Oral	LD50	670-784 mg/kg (rat)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Révision: 23.01.2024

Numéro de version 4.5 (remplace la version 4.4)

Nom du produit: Endless Shine

(suite de la page 6)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat)

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

List II : Cette liste contient des substances qui sont actuellement en cours d'évaluation dans le cadre d'un processus législatif européen en raison de préoccupations explicites concernant d'éventuelles propriétés de perturbation endocrinienne.

List III : Cette liste contient des substances qui sont considérées comme des perturbateurs endocriniens au niveau national dans l'un des États membres participants, en raison, par exemple, de propriétés de DE ou de similitudes structurelles avec des DE connus.

Il convient de noter que ces composés ne sont pas nécessairement considérés comme des DE suspectés au niveau de l'UE. La Commission européenne ou les États membres peuvent décider ultérieurement de la nécessité d'une évaluation plus approfondie de ces substances.

CAS: 556-67-2 octaméthylcyclotérasiloxane

Liste II; III

CAS: 118-58-1 salicylate de benzyle

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

LC50/24h	>10.000 mg/l (daphnia)
LC50/96h	9.640 mg/l (pimephales promelas)
EC50	>100 mg/l (bacteria)
EC50 (72h)	>100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
NOELR	>1.000 mg/l /21 d (daphnia) (QSAR)
	>1.000 mg/l /28 d (fi) (QSAR)

CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

LC50/96h	2,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50 (48h) (statique)	0,643 mg/l (daphnia)
EC50 (72h)	0,11 mg/l (Selenastrum capricornutum)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Révision: 23.01.2024

Numéro de version 4.5 (remplace la version 4.4)

Nom du produit: **Endless Shine**

(suite de la page 7)

EC50 (96h) (statique)	0,9893 mg/l (Mysidopsis bahia)
NOEC (72h)	0,0403 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC (96h) (statique)	0,25 mg/l (Mysidopsis bahia)
NOEC (21d)	1,2 mg/l (daphnia)
NOEC (28d)	0,21 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
ErC50 (72h)	0,11 mg/l (Selenastrum capricornutum)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

dégradabilité 53 % (consommation d'oxygène (temps 5j))

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

log KOW 0,05

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

· **Code déchet:**

Le code de déchet doit être déterminé en consultation avec le consommateur, le fabricant et l'éliminateur.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR/RID, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR/RID** néant

· **ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 23.01.2024

Révision: 23.01.2024

Numéro de version 4.5 (remplace la version 4.4)

Nom du produit: **Endless Shine**

(suite de la page 8)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR/RID, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement 1907/2006/CE, REACH concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (dans la version actuellement en vigueur)

Règlement 1272/2008/CE, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (dans la version actuellement en vigueur)

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

Les indications de la fiche de données de sécurité ne sont valables que pour le produit décrit dans le cadre de son utilisation conforme. Les indications sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles servent en particulier à décrire notre produit en ce qui concerne les dangers qu'il présente et les mesures

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Révision: 23.01.2024

Numéro de version 4.5 (remplace la version 4.4)

Nom du produit: Endless Shine

(suite de la page 9)

de sécurité applicables. Elles ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et à sa qualité. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont requises par l'article 31 et l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006.

Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact: Département de la sécurité des produits et de l'environnement

Date de la version précédente: 10.10.2023

Numéro de la version précédente: 4.4

Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**